

Extrait du
du conseil communautaire 2021/03 du jeudi 8 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Convention de partenariat triennale avec le Réseau Entreprendre Auvergne

Annexe : projet de convention de partenariat triennale 2021- 2023 Réseau Entreprendre Auvergne

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : DENAIVES Catherine

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 91

- Titulaires : 84

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 18

Absents excusés : 11

Votants : 109

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
PELISSIER Didier (S)	DUTHEIL Nathalie	
	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PELISSIER Patrick
	FOUCAULT Marie-Françoise	PELLEGRINELLI Christophe
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	PETELH Sandra
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	RKINA Mohammed
BŒUF Nicole	GUILLAUME Julien	GOMEZ Jean-Marc (S)
BOURG François	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	PAULZE Marie-Hélène (S)	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine		
BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
CHABAUD Christelle	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LAGARDE Maguy	
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	SUTY Lionel
SERMAGE André (S)	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
CHASSANG Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	THALAUD François
	LEGENDRE Denis	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	BEAU-MALLET Catherine (S)	THEVENET Emilie
COSTE Yves		TINET Georges
COSTON David	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	MAHINC Didier	TRILLEAUD Eric
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge		VEZON Christophe
DABERT Jean-Claude	MASSARDIER Marie-Laure	
DENAIVES Catherine	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
	GUERET Gilles (S)	
DESVIGNES Jean		
DRUELLE Jean-Claude		

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (18) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIAULT Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; METEIGNIER Stéphane à GUERET Gilles (S) ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (11) ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération n° 2018-01-33 en date du 1^{er} mars 2018, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire a décidé d'apporter une contribution au Réseau Entreprendre Auvergne s'élevant à 15 % du montant des prêts accordés aux entrepreneurs, plafonnée à 15 000 € par an, en signant une convention de partenariat triennale pour la période 2018-2020.

Au cours de ladite convention, le dispositif a été activé une seule fois. En 2019, la reprise d'une entreprise industrielle a été accompagnée par le Réseau Entreprendre Auvergne, par conséquent, l'Agglo Pays d'Issoire a versé au titre de l'année 2019 une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 250,00 €.

Pour rappel, le Réseau Entreprendre Auvergne, membre du réseau national « Réseau Entreprendre® » né dans l'agglomération lilloise à l'initiative du groupe MULLIEZ, est une association de chefs d'entreprise de la région Auvergne, fondée en février 2004, qui accompagne des créateurs d'entreprises à vocation PME, avec des méthodes d'entreprises afin de contribuer au développement local sur l'ensemble du territoire de la région Auvergne.

L'association a pour but d'accorder des prêts d'honneur aux créateurs et repreneurs d'entreprises, et de les accompagner dans les premières étapes selon les « bonnes pratiques » du réseau Entreprendre, tant au niveau de la sélection des lauréats que de leur accompagnement par des praticiens d'entreprises.

Par ces actions, cette association participe au développement territorial et économique du territoire.

Après évaluation de ces 3 années de conventionnement, la commission « économie » en date du 4 mars 2021 a approuvé la reconduction de cette convention de partenariat triennale pour la période 2021-2023 et sur les mêmes modalités que la convention 2018-2020.

L'association Réseau Entreprendre Auvergne s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objet,
- Informer Agglo Pays d'Issoire du mieux possible et dans le respect de la confidentialité des projets, des porteurs de projet, issus ou souhaitant s'installer sur le territoire de la communauté d'agglomération, ayant sollicité le Réseau Entreprendre Auvergne ;

**Extrait du
du conseil communautaire 2021/03 du jeudi 8 avril 2021**

- Informer préalablement Agglo Pays d'Issoire des projets qui seront présentés au comité d'engagement ;
- Permettre à Agglo Pays d'Issoire d'assister au comité d'engagement lorsque des dossiers concernent son territoire, sans pouvoir de décision ;
- Fournir toutes informations et justificatifs utiles, de manière à faciliter l'évaluation par Agglo Pays d'Issoire de l'action menée ;
- Informer Agglo Pays d'Issoire de toute modification significative concernant le déroulement de sa mission ;
- Respecter les préconisations en matière de publicité.

L'Agglo Pays d'Issoire s'engage à verser à l'association une subvention annuelle de développement pour la période 2021-2023 qui s'élève à 15 % du montant des prêts accordés à des projets relevant de sa compétence territoriale, sans pouvoir excéder 15 000 € par an (Cf le projet de convention annexé).

Budget	15 000,00 €
Montant des crédits disponibles	19 000,00 €
Dépense à engager	15 000,00 €
Solde disponible après engagement	4 000,00 €

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2018-01-33 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 1^{er} mars 2018 relative à la convention avec le Réseau Entreprendre Auvergne ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le projet de convention de partenariat triennale 2021- 2023 Réseau Entreprendre Auvergne ci-annexée ;

CONSIDÉRANT que le Réseau Entreprendre Auvergne est une association de chefs d'entreprise, créée en 2004, qui finance et accompagne les nouveaux créateurs et repreneurs d'entreprise de la région dont le projet a un fort potentiel de création d'emplois ;

CONSIDÉRANT que le Réseau Entreprendre Auvergne intervient sur le volet financier, avec l'octroi de prêts d'honneur, et sur le volet d'accompagnement, tant individuel par un chef d'entreprise en activité (parrainage / mentorat) que collectif (club des Lauréats, formations, échanges) ;

CONSIDÉRANT que le réseau Entreprendre Auvergne a été reconnu d'utilité publique par le Conseil d'Etat en 2003 ;

CONSIDÉRANT que le fonctionnement de l'association auvergnate, qui compte 3 salariés, repose à 75 % sur des fonds privés et à 25 % sur des fonds publics, et que, à ce titre, l'association sollicite une subvention de fonctionnement et propose à l'Agglo Pays d'Issoire de conclure une convention de partenariat triennale 2021-2023 ;

CONSIDÉRANT que la contribution s'élève à 15 % du montant des prêts accordés aux entrepreneurs, plafonnée à 15 000,00 € par an ;

CONSIDÉRANT que la demande du Réseau Entreprendre Auvergne a été approuvée par la commission Economie en date du 4 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 109

- Pour : 109
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver la reconduction de la convention de partenariat triennale avec le Réseau Entreprendre Auvergne pour la période 2021-2023 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat triennale 2021-2023 avec le Réseau Entreprendre Auvergne tel que le projet figure en annexe ;**
- **D'engager les crédits inscrits au budget tels que ci-dessus présentés ;**
- **De mandater Monsieur le Président pour signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la convention de partenariat triennale 2021-2023.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 09/04/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /04/2021